



PROGRAMME DE FORMATION

F80-Penser un urbanisme favorable à la santé et au vieillissement

(référence F80)

Objectifs

- Pourquoi et comment prendre en compte les enjeux du vieillissement de la population dans une opération d'aménagement et de renouvellement urbain ?
- Comprendre les fragilités invisibles et lutter contre l'âgisme par des actions simples sur le terrain
- Proposer un plan d'action à mettre en œuvre dans l'ensemble des étapes d'une opération d'aménagement

Public

- DGS, Directeurs de services techniques, aménageurs, ingénieurs et techniciens, chargés de mission agents des CLIC et CCAS
- Personnel opérationnel d'un EPL

Prérequis

Public travaillant ou projetant de travailler sur une opération d'aménagement

Méthodes et support

Exposés illustrés d'exemples basés sur des cas réels, ateliers et échanges autour de cas concrets fournis par les participants. Un support de cours dématérialisé sera transmis à chaque participant.

Durée

1,00 jour(s)
7:00 heures

Informations complémentaires

Intervenant

Pierre-Marie Chapon, docteur en géographie aménagement et sociologue, est spécialiste de la question des enjeux du vieillissement de la population. Référent pour la France auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans le cadre du programme "Villes amies des aînés", il a été nommé par le gouvernement membre du conseil scientifique de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Enseignant à Science Po Paris et à l'Université Lyon 3, il est également conseiller auprès de la Caisse des Dépôts sur la transition démographique. Il collabore régulièrement avec les ministères notamment dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Organisation :

- Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42
- Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)
- Horaires de la formation (à titre indicatif) : 9h/12h30 - 14h/17h30

Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

L'urbanisme favorable à la santé

- Historique et principes fondateurs
- La démarche en France à partir de cas concrets
- Les apports de la crise du Covid-19 sur les bonnes pratiques et les erreurs à ne pas commettre

Une approche globale pour prendre en compte les fragilités invisibles

- La notion de sénescence, déprise et âgisme
- Éléments à prendre en compte à partir d'un référentiel remis aux stagiaires
 - Dans les politiques d'aménagement
 - Dans les politiques de l'habitat
 - Dans les politiques transports

Mise en œuvre pratique

- Cas pratique d'un aménagement intégrant les besoins de personnes en situation de fragilités
- Visite du site et présentation des enjeux
- Travail sous forme d'ateliers en petits groupes
- Réflexion sur des projets en cours de réalisation